



Municipalité de Chesterville

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil soit établi selon le calendrier décrit ci-bas comme mentionné par la résolution suivante adoptée à la séance du conseil du 4 novembre 2024 :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du C.M., le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyé par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le calendrier reproduit ci-bas relatif aux séances ordinaires 2025 du conseil municipal soit adopté comme déposé :

CALENDRIER – SÉANCES ORDINAIRES 2025			
13 janvier	19 h	7 juillet	19 h
3 février	19 h	11 août	19 h
3 mars	19 h	8 septembre	19 h
7 avril	19 h	6 octobre	19 h
5 mai	19 h	10 novembre	19 h
2 juin	19 h	8 décembre	19 h

DONNÉ à Chesterville ce 4^{ième} jour du mois de décembre 2024.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le conseil (bureau municipal et site internet), le 4^e jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de décembre 2024.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière